Royaume de Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Khénifra
Commune Aguelmous

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 21/2026

Le Président de la commune Aguelmous procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat de matériaux de construction pour le compte de la commune Aguelmous.

Consistance de la prestation :

N°	Désignations	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Taux de Tva	Garanties exigées
1	PEINTURE BORDURE DE TROTTOIR	PEINTURE BORDURE DE TROTTOIR BLANC	U	6	20%	Une caution de 3% de votre devis au nom du M. le Président de Commune AGUELMOUS doit être déposée au siège de la commune après la confirmation de votre devis et dans un délai de 48 h et avant l'attribution du bon de commande
2	PEINTURE BORDURE DE TROTTOIR	PEINTURE BORDURE DE TROTTOIR VERT	U	4	20%	
3	ACHAT DE CHAUX	ACHAT DE CHAUX	KG	100	20%	

- Date limite de réception des devis des concurrents le : 13/11/2026 à 16H
- Lieu d'exécution : Commune Aguelmous
- Délai d'exécution ou date de livraison des prestations : l'exécution des prestations prendront effet après visa du bon de commande et dans un délai de 10 jours.
- Si les prestations objet du présent avis n'ont pas été livrées dans le délai fixé par l'administration comme il est susmentionné, Le présent Bon de commande sera annulé le lendemain de l'expiration du délai d'exécution.
- Garantie exigée sous peine d'exclusion : Une caution de 3% de votre devis au nom du M. le Président de COMMUNE AGUELMOUS doit être déposée au siège de la commune après la confirmation de votre devis et dans un délai de 48 h et avant l'attribution du bon de commande.
- Les concurrents doivent déposer leurs devis par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**

Province de Khénifra ★ Commune Aguelmous ★ Président

الرئيس
احمد اقبلي
Président ②
AQABLI M'hamed